



## **Compte rendu de l'AG 2021 de l'AAPPMA de Bugéat Samedi 18 décembre 2021, 9h, à la mairie de Bugéat**

### **Ordre du jour de l'Assemblée**

#### **Première partie**

- Election d'un nouveau bureau.

#### **Deuxième partie.**

- Rapport financier et rapport moral du président sortant.
- Vente de cartes de pêche 2021.
  
- Questions diverses

#### **Etaient présents à l'AG du 18 décembre :**

##### **Membres de l'ancien bureau :**

Laurent GELLY, président  
Bernard POUYAUD, secrétaire  
Benôit LE FEUVRE

##### **Sociétaires :**

Claude GOMBOC  
Laurent GOUTTAS  
Patrice GRAILLAUD  
Alexis LEFAURE  
Stéphane PRUDHOMME  
Jérôme SAQUET

##### **S'étaient excusés :**

Jean-Louis ROULET, commissaire aux comptes  
Francis THENIERES, commissaire aux comptes

### **Première partie de l'AG : Election du nouveau bureau, de son président, de son trésorier et de son secrétaire.**

A l'AG précédente, le 6 mars 2021, l'ancien bureau (Laurent Gelly, président, Maurice Neyton, trésorier, et Bernard Pouyaud, secrétaire) avaient fait valoir qu'après plusieurs années de mandature ils ne souhaitent pas poursuivre leur engagement. Mandat avait alors été confié à Stéphane Prudhomme de constituer et proposer à la prochaine AG un nouveau bureau dont il assurerait la présidence.

C'est chose faite en ce début d'AG du 18 décembre où, conformément aux instructions ministérielles et aux dispositifs statutaires, ont été élues les personnes suivantes à l'unanimité des membres présents de l'AAPPMA de Bugéat :

Président M. Stéphane PRUDHOMME  
Trésorier : Mme Marie Claude GOMBOC

Membres du bureau :

M. Stéphane PRUDHOMME  
Mme Marie Claude GOMBOC  
M. Benoît LE FEUVRE  
M. Jérôme SAQUET  
M. Jacques DELHIÈRE  
M. Régis PETITPAS  
M. Christophe FERRIÈRE  
M. Bernard POUYAUD

Le nouveau bureau, son président, son trésorier et son secrétaire sont donc élus pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026.

## **Seconde partie de l'AG : Rapports financier et moral. Questions diverses**

### **❖ Rapport financier**

En l'absence du trésorier Maurice NEYTON, le président Laurent GELLY présente le budget de l'année 2021 (voir annexes) qui fait état d'une dépense annuelle de 1 819,52 € et d'une recette annuelle de 3 515,96 €, soit un bénéfice de 1 696,44 € pour l'exercice 2020.

L'avoir de l'association au 31 décembre 2019 sur son compte courant était de 8 595,89 €. Au 31 décembre 2020, le nouvel avoir de l'association est donc de :  
 $8\,595,89 + 1\,696,44 = 10\,292,33$  €

**Le rapport financier est approuvé à l'unanimité des présents.**

### **❖ Rapport moral du président**

Le président sortant, Laurent GELLY, rappelle certaines des activités de notre association réalisées tout au long de son mandat :

- Création de 3 parcours de graciation (Mouriéras, Barthou et Arvis).
- Parcours « carpe de nuit » sur la totalité de la retenue de Viam.
- Création de 3 réserves de pêche (ruisseau du moulin de Chabanne, Vézère au pont d'Orliange, ruisseau de Pérols aux moulins de Razel).
- Ecoles de pêche.
- Concours de pêche (dont 2 championnats de France de pêche à la mouche).
- Installation de buses rectangulaires (pont de Coudert sur départementale près du pont d'Orliange...).
- Enrochements complémentaires (baignade camping Bugeat et pont de Bugeat).
- Aménagements de frayères (Vézère au pont d'Orliange, ruisseau des Rochers).
- Aménagement de l'étang du Tranchet (curage des berges et agrandissement, installation d'un moine au déversoir, statut « pisciculture à valeur touristique », réussite de 3 frais successifs de carpes...).
- Elagages des rives de la Vézère et de ses tributaires sur financements Com Com / AAPPMA (parcours Arvis et moulin de Barthou, ruisseau de Pérols).

### ❖ **Vente de cartes de pêche en 2021 :**

Le président Laurent GELLY présente les résultats de la campagne 2021 de vente des cartes de pêche :

#### ***Vente des cartes de pêche selon le site internet de la fédération :***

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2020/2019</b>
Cartes interfédérales « Personne majeure CHI »	104	99	- 4,8%
Cartes « Personne majeure »	47	35	- 25,5%
Cartes promotionnelles « Découverte Femme »	19	19	0%
Cartes « Personne mineure »	22	17	- 22,7%
Total « Cartes Majeurs + Femmes + Mineurs »	192	170	- 11,4 %
Cartes « Découvertes < 12 ans »	50	34	- 0,32 %
Cartes « Hebdomadaires »	37	61	+ 64,8 %
Cartes « Journalières »	46	67	+ 45,6 %

Le total des cartes « Majeures + Femmes + Mineures » vendues en 2021 est donc de 170, en diminution de 11,4 % par rapport aux 192 cartes de 2020.

Le nombre de cartes de pêche vendues au titre de notre AAPPMA poursuit sa chute historique, ce qui est aussi le cas de toutes les autres associations. Il reste vrai que de nombreux pêcheurs domiciliés dans les centres urbains proches y achètent leurs cartes, bien qu'ils viennent pêcher le plus souvent dans les eaux de notre AAPPMA. Le nombre des cartes hebdomadaires et les cartes journalières augmente très significativement, respectivement de 65 et 46 %, ce qui est certainement un autre effet de la COVID 19.

### ❖ **Réserves de pêche et Parcours de graciation :**

Les réserves de pêche et les parcours de graciation existants ont été conservés en leurs états précédents durant l'exercice 2021 : réserves du Moulin de Chabane sur le Ruisseau de Marcy et de la Vézère à la prise d'eau d'Orliange ; parcours de graciation « mouche seulement » de la Vézère à Arvis, de la Grande Vézère à Mouriéras et de la Petite Vézère au Moulin de Barthou ; parcours « carpe de nuit » du Lac de Viam ; nouvelle réserve créée à la demande de l'Association des Moulins de Razel et Chaumeil (AMRC) sur le ruisseau de Pérols de la commune de Pérols-sur-Vézère entre le pont routier entre les villages de Chaumeil et Razel et le premier pont-planche en granit à l'aval du site des moulins de Razel. Le règlement intérieur de l'AAPPMA précisant les réglementations des trois réserves reste inchangé.

**Le rapport moral du président est accepté à l'unanimité et la séance est levée à midi.**

Le Président Laurent GELLY

Le Secrétaire Bernard POUYAUD

